

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

NATO UNCLASSIFIED
and
PUBLIC DISCLOSED

SIXIEME SESSION BRUXELLES, DECEMBRE 1950

DOCUMENT:

C6-D/6

OR. ANGL.

19 décembre 1950

COMMUNIQUE DE PRESSE

Note du Secrétaire

Je distribue ci-joint, à titre d'information, pour le Conseil le texte du communiqué de presse qui a été publié au cours de la seconde réunion tenue le 19 décembre 1950.

(Signé) T.A.G. CHARLTON

Palais du Gouvernement Provincial

BRUXELLES

Bruxelles
Le 19 décembre 1950

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SIXIEME
SESSION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE
NORD, BRUXELLES, DECEMBRE 1950

Pour distribution immédiate

Sur la recommandation du Comité de Défense, le Conseil de l'Atlantique a mis qu point aujourd'hui des mesures d'application dont le principe avait été retenu au mois de septembre dernier, relatives à la constitution en Europe d'une Force Unifiée placée sous un commandement et sous un contrôle centralisés et composée d'effectifs fournis par les gouvernements des pays participants.

Le Conseil a été hier unanime à demander au Président des Etats-Unis de mettre le Général d'Armée Dwight D. EISENHOWER à sa disposition pour exercer les fonctions de Commandant Suprême. Le Conseil ayant reçu ce matin un message du Président des Etats-Unis lui faisant savoir que le Général EISENHOWER était à sa disposition, a procédé à sa nomination. Au début de l'année prochaine, le Général EISENHOWER prendra son commandement et installera son quartier général en Europe. L'instruction des unités placées sous son commandement s'effectuera sous son contrôle ainsi que leur groupement en une force de défense unifiée efficace. Le Général EISENHOWER sera assisté d'un Etat-Major international composé d'officiers appartenant aux pays participant à la Force Unifiée.

Le Conseil, désireux de simplifier la structure de l'organisation atlantique et de la rendre ainsi plus efficace, a demandé aux Suppléants du Conseil de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Dans cet ordre d'idées, le Comité de Défense, au cours d'une réunion le 18 décembre, a déjà institué un Bureau de Production de Défense doté de pouvoirs accrus par rapport à ceux du Comité d'Armement auquel il se substitue. Ce Bureau a pour tâche d'intensifier la production et de faciliter l'utilisation à des fins mutuelles des ressources industrielles des états membres de l'organisation atlantique.

En outre, le Conseil a constaté l'unité de vues de ses Membres au sujet de la contribution que l'Allemagne pourrait apporter à la défense commune. Cette contribution aurait pour effet de renforcer la défense de l'Europe sans modifier en quoi que ce soit le caractère purement défensif de l'organisation atlantique. Le Conseil a invité les gouvernements des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni à poursuivre l'examen de cette question avec le gouvernement de la République Fédérale Allemande.

Les décisions qui ont été prises et les mesures qui sont envisagées n'ont d'autre but que de maintenir et de consolider la paix. Les états signataires du Pacte de l'Atlantique sont résolus à persévérer dans cette voie jusqu'à ce que la paix soit assurée.